

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN
D'ACTION 2023-2027**

Sur convocation du 24 mars 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni mercredi 5 avril 2023 à 14h30 en présence de Madame Mireille LARREDE, Préfète du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Madame Anne LAPORTERIE, Madame Dominique BIZAT, Madame Edith LAGARDE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur COURTIN Jean Marie, Monsieur DECREMPS Frédéric, Madame MEY FAU Caroline, Madame LAPERGUE Françoise

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Clément RENAUD

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Monsieur Denis CHOPIN, Monsieur Eric GUIAVARC'H, Madame SOURSOU Marie José

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Mireille FIGEAC, Madame Amélie VACOSSIN, Madame Maryse MAURY, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Christian PONS, Madame Martine HILT, Madame Fabienne SIGAUD, Monsieur Jean Luc ESTRADEL, Monsieur Philippe CADENES, Madame Catherine MARLAS, Madame Véronique ARNAUDET, Monsieur Jean Pierre JAMMES, Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD

Le SDIS, par ses actions de secours d'urgence et de prévention, est le principal acteur de la politique publique de sécurité civile. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de cette politique publique au travers de trois documents étroitement liés entre eux, vrais piliers stratégiques et prospectifs de l'établissement public :

- le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) qui définit les conditions de couverture opérationnelle des risques auxquels le SDIS doit faire face ;
- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui définit les conditions de partenariat et de l'engagement du Département auprès de l'établissement public SDIS ;
- le Projet d'Etablissement (PE) du SDIS qui traduit les axes et objectifs des orientations stratégiques des prochaines années déclinées en actions.

Au virage de l'année 2022 et dans un contexte de renouvellement complet de la gouvernance de l'établissement, le SDIS s'est trouvé confronté à la nécessité (1) de faire aboutir la révision de son SDACR dont la dernière révision date de 2010, (2) de donner une suite au projet de service finissant (*Demain le SDIS 2019-2021*) et (3), de palier à l'absence de convention pluriannuelle entre le SDIS et le Département.

Le conseil d'administration décide que ces Orientations Stratégiques et ce Plan d'action constituent :

- le cadre d'action pour la période 2023-2027 ;
- la référence pour la rédaction à venir du SDACR, de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le SDIS et Département et du futur projet de service du SDIS pour la période 2023-2027 ;
- le cadre de la construction du Plan Pluriannuel d'Investissement du SDIS pour la période 2023-2027 pour ce qui relève de l'investissement et le cadre du dialogue de politique publique entre le SDIS et le Département pour la construction annuelle des budgets de la période 2023-2027.

Détail du vote :

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 5 avril 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.